

LE PÉRIMÈTRE DE VOTRE FORFAIT DE SOINS



01

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

- Rémunération et charges sociales et fiscales relatives au **médecin coordonnateur** et aux **médecins salariés** de l'établissement
- Charges correspondant aux rémunérations des **infirmiers libéraux** intervenant dans l'établissement
- Rémunération et charges sociales et fiscales relatives aux **aides-soignants** et aux **aides médico-psychologiques**
- Petit matériel et fournitures médicales (arrêté du 30 mai 2008)
- Matériel médical amortissable (arrêté du 30 mai 2008)

02

POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN OPTION TARIFAIRE GLOBALE

- Dépenses de **rémunération** et de **prescriptions** des **médecins généralistes libéraux** intervenant dans l'établissement
- Dépenses de rémunération des **auxiliaires médicaux libéraux**
- Rémunération et charges sociales et fiscales relatives aux **auxiliaires médicaux salariés** de l'établissement
- **Examens de biologie et de radiologie** autres que ceux nécessitant le recours à des équipements matériels lourds, sans hospitalisation

03

POUR LES ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT D'UNE PHARMACIE À USAGE INTÉRIEUR

- Tous les médicaments et tous les dispositifs médicaux (en plus du petit matériel et du matériel médical amortissable)



En cas de doute et pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Pôle Etablissements par mail à l'adresse suivante : medicsoc.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr

POUR LES ÉTABLISSEMENTS NE DISPOSANT PAS D'UNE PHARMACIE À USAGE INTÉRIEUR

PETIT MATÉRIEL ET FOURNITURES MÉDICALES

- Abaisse-langue sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte
- Accessoires pour électrocardiogramme sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte
- Crachoir
- Doigtier sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte
- Fil à sutures sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte
- Gant stérile sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte
- Garrot sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte
- Masque
- Bande de crêpe et de contention
- Articles pour pansements
- Dispositif pour auto-contrôle (urine et sang)
- Nutriment pour supplémentation orale et nutriment pour supplémentation entérale
- Sonde naso-gastrique ou naso-entérale
- Dispositif médical pour incontinence urinaire à l'exclusion des stomies
- Sonde vésicale pour hétéro sondage intermittent
- Seringue et aiguille sauf si le matériel est compris dans la rémunération de l'acte
- Chaussures thérapeutiques à usage temporaire

MATÉRIEL MÉDICAL AMORTISSABLE

- Armoire de pharmacie
- Aspirateur à mucosité
- Chariot de soins et/ou de préparation de médicaments
- Container pour stockage des déchets médicaux
- Électrocardiographe
- Matériel nécessaire pour sutures et pansements, tel que pince de Péan, pince de Kocher, ciseaux
- Matériel lié au fonctionnement d'une pharmacie à usage intérieur, lorsqu'elle existe, nécessaire à l'exercice des missions définies à l'article L. 595-2 du Code de la Santé Publique
- Pèse-personne ou chaise-balance
- Pompe pour nutrition entérale
- Négatoscope, otoscope
- Stérilisateur
- Stéthoscope et tensiomètre y compris les tensiomètres électroniques
- Table d'examen
- Thermomètre électronique
- Appareil générateur d'aérosol et nébuliseur associé
- Appareil de mesure pour glycémie
- Matériel de perfusion périphérique et accessoires (pied à sérum, potence, panier de perfusion...)
- Béquille et canne anglaise
- Déambulateur
- Fauteuil roulant à pousser ou manuel non affecté à un résident particulier pour un handicap particulier
- Siège pouvant être adapté sur un châssis à roulettes
- Lit médical et accessoires
- Soulève-malade mécanique ou électrique
- Matelas simple, matelas ou surmatelas d'aide à la prévention d'escarres et accessoires de protection du matelas ou surmatelas
- Compresseur pour surmatelas pneumatique à pression alternée
- Coussin d'aide à la prévention d'escarres
- Chaise percée avec accoudoirs
- Appareil de verticalisation

SUIVEZ-NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX !